



Cubzadais
Fronsadais

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le

ID : 033-253302053-20250210-2025_01-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres

- en exercice : 64
- présents : 44
- votants : 48
- 0 contre 0 abstention

Objet :

Délibération 2025/01

Services publics
de l'alimentation
en eau potable
et de l'assainissement
Coordination Urbanisme
/Eau/Assainissement
Principe d'engagement

Le vendredi sept février 2025 à neuf heures trente,

Le conseil du SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DU CUBZADAIS FRONSADAIS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à CADILLAC EN FRONSADAIS sous la présidence de Monsieur Florion GUILLAUD.

Date de convocation : 31 janvier 2024

Présents :

M. MERVEILLAUT - M. BARBE - M. RODRIGUEZ - M. DURANT - M. FRADET - M. CHIAROTTO - M. BIGOT - M. DEPRET - M. GASTEUIL - M. GRIMA - M. MAIRE - M. BARDEAU - M. DUBOSCQ - M. GARANTO - M. CHOLLET-GABARD - M^{me} DEVAL - M. DUFOURGT - M. QUEYROI - M. GUIJARRO - M. DUVERGER - M. DUBOUREAU - M. EYRAUD - M^{me} FOURCADET - M. GARBUIO - M^{me} MAUBERT-SBILE - M. COUQUIAUD *représentant la communauté de communes du Fronsadais*

M. CHERIGNY - M. PRAT - M. FERRE - M. MICHEL - M. MEYER - M. POTIER - M. MARTOS - M. SUBERVILLE - M. MARTIAL - M^{me} BOURSEAU - M. LOURTEAU *représentant la communauté de communes du Grand Cubzaguais*

M. CHAULET (CAVIGNAC) - M^{me} PORTE (CEZAC) - M. DESPERIEZ (CUBNEZAIS) - M^{me} BATARD (CUBNEZAIS) - M. GAUDRY (MARCENAI) - M^{me} LEVRANGI (MARSAS) *représentant la commune et la communauté de communes Latitude Nord Gironde*

Membres absents excusés ayant donné procuration :

- M. MALARET (CDC DU FRONSADAIS) : pouvoir à M^{me} MAUBERT-SBILE (CDC DU FRONSADAIS)
- M. VALEIX (CDC DU FRONSADAIS) : pouvoir à M. COUQUIAUD (CDC DU FRONSADAIS)
- M. FAVRE (CDC DU GRAND CUBZAGUAIS) : pouvoir à M. FERRE (CDC DU GRAND CUBZAGUAIS)
- M^{me} MISIAK (MARSAS/CDC LATITUDE NORD GIRONDE) : pouvoir à M^{me} LEVRANGI (MARSAS/CDC LATITUDE NORD GIRONDE)

Membres absents excusés (sans procuration) :

M. DESAGNAT - M. VIELFAURE - M. DUCARRE - M^{me} ROY - M. DAILL - M. MEYNADIER - M. de COURNUAUD - M. BARDEAU (Dorian) *représentant la communauté de communes du Fronsadais*
M. BERARD - M. MIGNER - M. TABUSTEAU - M^{me} DELAGARDE - M^{me} LOUBAT *représentant la communauté de communes du Grand Cubzaguais*
M. DIDIER (CAVIGNAC) - M^{me} LAVANDIER (CEZAC) - M. TRIBOY (MARCENAI) *représentant la commune et la communauté de communes Latitude Nord Gironde*

Vu les statuts du SIAEPA DU CUBZADAIS FRONSADAIS approuvés par arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2021 ;

Vu l'article 2 – Objet et compétences qui dispose que le SIAEPA DU CUBZADAIS FRONSADAIS exerce pour le compte de ses membres les compétences suivantes :

- production, protection des points de prélèvement, traitement, stockage et distribution de l'eau destinée à la consommation humaine,
- collecte, transport, épuration des eaux usées et élimination des boues produites ;

Considérant que notre syndicat, comme tout service d'eau potable et d'assainissement, doit être en capacité de garantir en continu l'approvisionnement en eau potable des abonnés et la prise en charge du traitement des eaux usées avant rejet au milieu naturel ;

Considérant que garantir ces services dans le futur impose que nous anticipions les besoins à venir en matière de ressources et d'infrastructures et les évolutions de la capacité des milieux à accepter nos rejets d'eau traitée ;

Considérant que, pour procéder à cet exercice de prospective, nous pouvons notamment nous appuyer sur les ambitions de développement inscrites dans les documents de planification des territoires que nous desservons ;

Considérant que, s'agissant de l'alimentation en eau potable, les modalités pratiques de notre approvisionnement doivent être compatibles avec le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Nappes profondes de la Gironde, ce qui signifie notamment de respecter les limites arrêtées pour l'exploitation de ces ressources ;

Vu que ces limites sont déjà atteintes sur la ressource Eocène qui nous alimente ;

Considérant, qu'il est nécessaire de se poser dès aujourd'hui la question de trouver de nouvelles ressources à mobiliser pour répondre à l'augmentation de la demande dans le futur ;

Vu que le territoire du SIAEPA DU CUBZADAIS FRONSADAIS intersecte les périmètres du SCoT Cubzaguais Nord-Gironde (68 % de la population) et du SCoT du Grand Libournais (32 % de la population) ;

Vu que les projections inscrites dans ces projets de SCoT, à leur stade d'avancement actuel, laisseraient entrevoir 12 000 habitants supplémentaires sur les prochaines années, qu'il nous faudra être en capacité d'alimenter. Au regard du prélèvement annuel moyen par habitant fixé dans les objectifs du SAGE Nappes Profondes (près de 80 m³/an/habitant), ce seraient environ 1 000 000 m³/an supplémentaires à mettre en distribution à cette échéance ;

Considérant que la compatibilité des SCoT avec le SAGE Nappes Profondes de la Gironde est jugée sur la base des dispositions prises permettant de tenir compte des contraintes sur la ressource en eau ;

Considérant que, pour ce faire, il est nécessaire que le SIAEPA DU CUBZADAIS FRONSADAIS puisse leur préciser quelles sont les ressources disponibles et, à défaut, démontrer qu'il a engagé les démarches visant à en identifier de nouvelles ;

Considérant la délibération n° 2025/05 à venir, ayant pour objet de lancer des études visant à identifier les ressources nouvelles que nous pourrions mobiliser ;

Le Président propose à l'assemblée de formaliser cet engagement de manière à :

- fournir aux porteurs de SCoT de notre territoire les éléments nécessaires pour qu'ils puissent inscrire les dispositions adaptées, et ainsi, que leur document soit compatible avec le SAGE Nappes Profondes.
- sensibiliser les porteurs de SCoT au fait que les ressources nécessaires pour répondre à leurs ambitions de développement n'existent pas à ce jour et nécessiteront à l'évidence d'importants investissements, dont les conséquences auront inévitablement un impact sur le prix de l'eau.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré :

1. Valide la proposition du Président de s'engager dans la recherche de ressources nouvelles mobilisables.
2. Décide de fournir aux porteurs de SCoT de notre territoire les éléments nécessaires pour qu'ils puissent inscrire les dispositions adaptées, et ainsi, que leur document soit compatible avec le SAGE Nappes Profondes.
3. Décide de sensibiliser les porteurs de SCoT au fait que les ressources nécessaires pour répondre à leurs ambitions de développement n'existent pas à ce jour et entraîneront à l'évidence d'importants investissements, dont les conséquences auront nécessairement un impact sur le prix de l'eau.

Fait à SAINT ANDRE DE CUBZAC,
Le 10 Février 2025.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ADDUCTION D'EAU POTABLE
ET D'ASSAINISSEMENT DU
CUBZADAIS FRONSADAIS

Florion GUILLAUD
Président du SIAEPA DU CUBZADAIS FRONSADAIS

Richard BARBE, secrétaire de séance